



L'APA ou aide (financière) aux personnes âgées et avantages sociaux

✓ Pour qui ?

Pour les personnes âgées de plus de 65 ans qui ont une perte d'autonomie et qui ont un faible revenu. Elle est destinée à compenser les coûts complémentaires que vous encourez afin de pouvoir participer à la vie sociale.

✓ Conditions :

Vous pouvez bénéficier de cette allocation si vous remplissez ces conditions :

- Vous résidez en Wallonie ou à Bruxelles
- Votre handicap doit être reconnu par les médecins-conseils (7 points minimum)
- Vos revenus et ceux de votre partenaire éventuel ne dépassent pas certains plafonds
- Vous avez atteint les 65 ans
- Vous êtes inscrit.e au registre de la population
- Vous êtes domicilié.e en Belgique et y séjournez effectivement
-

✓ De quoi dépend le montant de l'allocation ?

Le montant de l'allocation (89 EUR à 595 EUR par mois selon les points attribués) dépend de :

- La gravité de votre handicap (situation médicale et points attribués)
- La situation familiale
- Vos revenus au moment de la demande

✓ Comment puis-je obtenir une demande ?

Au 01 janvier 2021, celle-ci ne peut se faire que de manière digitale via l'interface numérique « Wal-protect »

Bienvenue sur Wal-protect

<https://www.wal-protect.be/>



À partir du 1er janvier 2021, l'AVIQ reprend la compétence de l'APA (l'allocation d'Aide aux Personnes Âgées) jusqu'alors confiée au SPF Sécurité Sociale (Direction Générale des Personnes Handicapées) pour les personnes résidant en région wallonne.

Ce sont les Sociétés Mutualistes Régionales créées au sein des mutualités qui assureront la gestion de l'APA au quotidien, sous le contrôle de l'AVIQ.

Vous pourrez donc, à partir de janvier 2021, introduire votre demande directement sur la plate-forme [Wal-protect](https://www.wal-protect.be/).ou demandez de l'aide au service social de l'administration communale (060/303700) marianne.simon@ville-de-chimay.be ou auprès des collaborateurs sociaux du CPAS (060/21.89.30) info@cpaschimay.be

Eric Biard, président CPAS

3^{ème} âge et personnes handicapées